

**COMMUNE DE BULLE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020**

**SUR CONVOCATION FAITE LE 21 NOVEMBRE 2020**

11 membres présents.

Secrétaire de séance : Pierrick GARNIER

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2020**

➤ **APPARTEMENT PRESBYTHERE**

2 appartements de type F3 de 83m<sup>2</sup> et 110m<sup>2</sup> au 2ème et 3ème étage avec grenier, cave et garage sont libres à la location au 1er Janvier 2021. Loyer révisable au 1er juillet de chaque année : Appartement de 83m<sup>2</sup> avec cave, grenier et garage à 557.17€ dont les charges des communs à 35.20€. Appartement de 110m<sup>2</sup> avec cave, grenier et garage à 708.33€ dont les charges des communs sont de 35.20€. Ne sont pas comprises les charges de chauffage (Gaz), d'électricité, d'eau potable et de téléphone. Les personnes intéressées doivent envoyer leur candidature à la Mairie au 20 grande rue avant le 15 décembre 2020 en mentionnant un cautionnaire, accompagnée des 3 derniers bulletins de salaire de chacun.

Une proposition est faite pour la modification du contrat pour un garant. Le garant est une personne solvable (qui dispose de revenus suffisants), physique (membre de la famille, ami, tiers) ou une personne morale (entreprises, banques, associations) qui va se porter caution du locataire. Son rôle est de payer le loyer lorsque le locataire n'est plus en mesure de le faire.

Après en avoir délibéré le CM donne son accord à l'unanimité.

➤ **TAXE D'HABITATION**

Présentation du remplacement du produit de la taxe d'habitation par le produit de la taxe foncière bâti départemental.

➤ **ATELIER MUNICIPAL**

Une proposition est faite pour la construction d'un bâtiment de 150 m<sup>2</sup> pour le stockage du matériel de la commune et du comité des fêtes. Après la présentation des devis pour un montant de 69 831.20 € HT, le maire propose au Conseil Municipal de voir dans un premier temps les possibilités financières de la commune et de prendre une délibération au prochain Conseil municipal.

➤ **DOSSIERS EN COURS**

La salle des fêtes étant fermée à la suite du confinement, il a été proposé de faire l'entretien de l'intérieur du bâtiment par l'employé communal. Réfection du bardage intérieur et le nettoyage du papier peint. Après en avoir délibéré le CM donne son accord.

Demande de trois particuliers pour la réfection des trottoirs, après avoir enrobé leurs cours. Le maire rappelle au Conseil Municipal que la partie du trottoir est la propriété de la commune et qu'il est à la charge de celle-ci.

Accord du CM.

Le CM donne son accord pour l'achat des panneaux de signalisation pour un montant de 667.74 €. TTC

Le coût pour l'entretien des panneaux d'entrées du village est de 1 380.80 € TTC

La séance est levée à 22 H

Le secrétaire